

Les temps forts de l'année 2020

Bilan d'activité

Une question
sur le logement et l'habitat ?

Un seul endroit



Maison
de l'habitat
Caen la mer

LOCATION | ACCESSION | RÉNOUATION

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

f t y in o Tél. 02 31 38 31 38 | maisonhabitat.caenlamer.fr

Une question sur le logement et l'habitat : Un seul endroit, la Maison de l'habitat Caen la mer

Depuis 2010, la Maison de l'habitat, service de Caen la mer, est le guichet unique pour les questions liées au logement et à l'habitat.

Elle informe, conseille et oriente de façon **neutre et indépendante**, les habitants (et futurs habitants de Caen la mer) et les partenaires de la communauté urbaine sur les questions relatives à la **location, la rénovation énergétique et l'accès à la propriété**.

- ⇒ Elle est le lieu partagé et intercommunal d'accueil, d'information et d'enregistrement pour les demandeurs de logement social : elle enregistre, renouvelle et modifie les demandes de logements social pour tous les demandeurs. Aussi, elle exerce cette activité pour toutes les communes de Caen la mer qui lui ont donné mandat.
- ⇒ Elle est l'Espace Conseil FAIRE (guichet unique de la rénovation énergétique des logements privés) de Caen la mer. Avec ses conseillers partenaires (Biomasse Normandie, CDHAT et Soliha Normandie), elle informe, oriente et accompagne tous les habitants de Caen la mer dans leur projet de rénovation et d'adaptation de leur logement.
- ⇒ Elle informe aussi les locataires et propriétaires sur leurs droits et devoirs respectifs.
- ⇒ Elle est un centre de ressources pour les communes de Caen la mer.



Une équipe de 7 agents

Service de la Direction de l'habitat de Caen la mer, la Maison de l'habitat est constituée d'une équipe de **sept agents** de la communauté urbaine : deux encadrants, une assistante, trois chargées d'information/ conseillères habitat et un animateur / conseiller en rénovation énergétique.

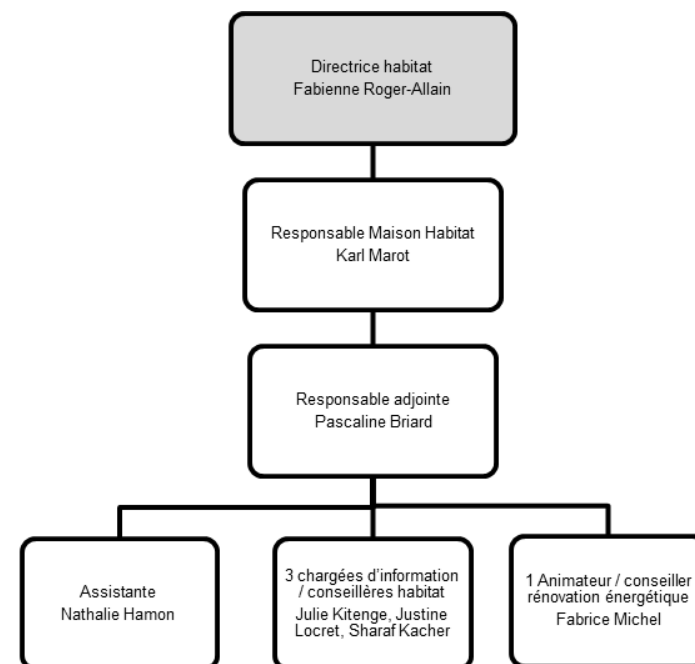
Depuis le 3 février 2020, **Karl Marot** est responsable de la Maison de l'habitat Caen la mer.

k.marot@caenlamer.fr

02.31.38.31.30

06.89.49.54.39

Afin de renforcer l'équipe déjà présente et pour développer les actions d'animation du guichet unique de la rénovation, **Fabrice Michel** intégrera l'équipe de la Maison de l'habitat en 2021.



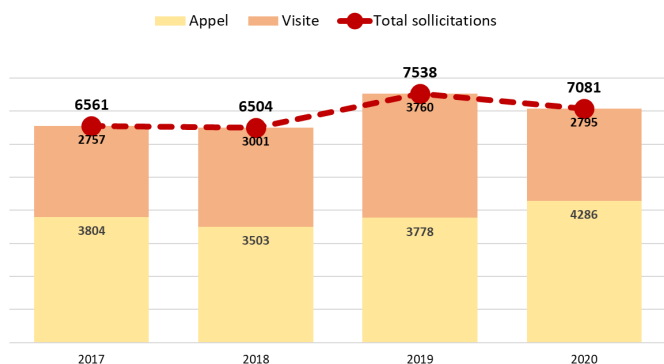
2020 : Une activité impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19...

Fermée au public lors du 1er confinement, une continuité de service public a été assurée par la Maison de l'habitat afin de répondre aux situations les plus urgentes. Elle a réouvert ses portes le 12 mai 2020. Malgré cette période de fermeture, le nombre de sollicitations est resté à un niveau élevé : **7 081 sollicitations en 2020** (-6% par rapport à 2019). La crise du covid a eu pour effet de **faire progresser les appels téléphoniques**.

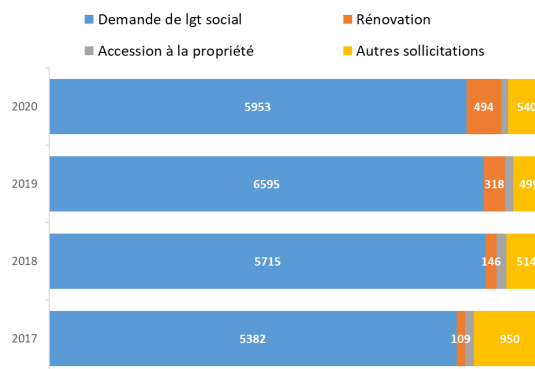
La demande de logement social représente 84% des sollicitations des usagers. Les partenaires bailleurs sociaux présents sur Caen la mer ont, en 2020, participé au financement à hauteur de 18 500 € de ce service commun et intercommunal d'information et d'accueil des demandeurs de logement social.

Les sollicitations « autres » concernent principalement des demandes d'informations relatives au droit locatif et des demandes de coordonnées de partenaires ou encore l'aide au maintien dans les lieux (impayés de loyer, ...). Les usagers qui sollicitent la Maison de l'habitat la connaissent déjà ou sont orientés par des travailleurs sociaux. Les canaux presse et réseaux sociaux permettent d'orienter un grand nombre d'utilisateurs vers la Maison de l'habitat.

Evolution du nombre de sollicitations depuis 2017



Nature des sollicitations



Origine des sollicitations

Connait déjà la MH
Travailleur social
Par connaissance
Site internet & réseaux sociaux
Commune de Caen la mer
Partenaire
Bailleur social
Publicité, article de presse
Commune hors Caen la mer
Autres

	2018	2019	2020
Connait déjà la MH	4128	5187	5237
Travailleur social	1063	1095	878
Par connaissance	374	391	140
Site internet & réseaux sociaux	195	262	152
Commune de Caen la mer	282	248	251
Partenaire	167	129	146
Bailleur social	144	114	93
Publicité, article de presse	36	59	115
Commune hors Caen la mer	30	23	26
Autres	68	14	39

... et par le lancement du guichet unique de la rénovation des logements privés

2020 aura aussi été marquée par le lancement d'une action phare du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 : la mise en œuvre du **guichet unique de la rénovation énergétique des logements privés**. Si la Maison de l'habitat apportait déjà des informations sur cette thématique, elle est désormais positionnée comme la porte d'entrée sur ces questions. **Espace conseil FAIRE de Caen la mer**, elle accompagne, avec ses conseillers partenaires (Biomasse Normandie, Soliha Normandie et le CDHAT), les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires dans leur démarche : aides financières mobilisables, conseils personnalisés, accompagnement dans les travaux, ... **Les sollicitations liées à la rénovation / amélioration de l'habitat privé ont donc progressées : +55% entre 2019 et 2020**. La mise en œuvre d'aides financières complémentaires ainsi que la labellisation de la Maison de l'habitat comme Espace Conseil Faire au 1er janvier 2021, dans le cadre du déploiement du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), en partenariat avec la Région Normandie » devraient confirmer cette tendance.



Des sollicitations qui concernent tous les habitants de Caen la mer



7 081
sollicitations
en 2020

dont 5 963 par des ménages habitant une des communes de Caen la mer

dont 656 par des ménages habitant une commune hors Caen la mer mais dans le Calvados

dont 462 par des ménages habitant une commune hors du Calvados

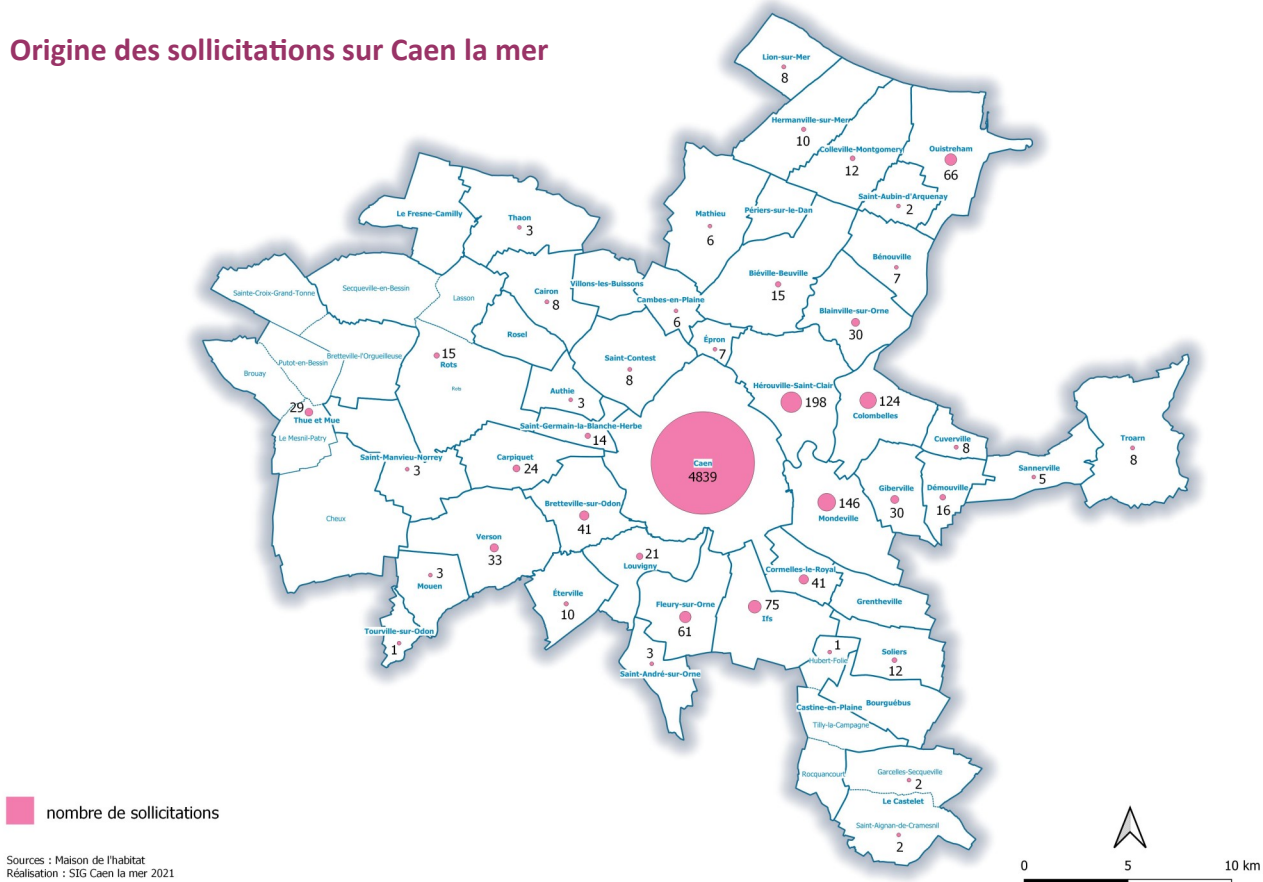
84 % des sollicitations de la Maison de l'habitat sont réalisées par des habitants de Caen la mer.

Si la plupart des habitants de Caen la mer sollicitent la Maison de l'habitat, ceux des communes centre (Caen, Hérouville-St-Clair, Mondeville et Colombelles) en sont les principaux usagers. Ce constat est à mettre en lien avec la présence importante de parc social sur ces communes et donc le suivi et l'enregistrement de la demande de logement social pour ces habitants.

Dans les années à venir, l'enjeu va être de **mieux faire connaître et de rendre plus accessible la Maison de l'habitat auprès des habitants des autres communes de la Communauté urbaine.**

La mise en place du guichet unique de la rénovation à travers notamment les permanences délocalisées sur les communes de Caen la mer contribuera à cibler d'autres types de sollicitations et donc un autre type de public.

Origine des sollicitations sur Caen la mer



nombre de sollicitations

Sources : Maison de l'habitat
Réalisation : SIG Caen la mer 2021



Semaine de l'accession à la propriété 2020

Malgré le contexte sanitaire, la semaine de l'accession à la propriété, a pu se tenir les 10, 11, 12 et 14 septembre 2020. **2020 aura marquée la 10ème édition** de cette évènement co-organisé avec la Fédération des Promoteurs Immobiliers de Normandie. Ce sont un peu plus de **140 ménages qui sont venus se renseigner** sur les aides de Caen la mer, de certaines communes (Caen, Colombelles, Iffs, Hérouville-St-Clair) et plus globalement sur l'ensemble des dispositifs liés à l'accession à la propriété : PSLA, Prêt à Taux Zéro, ... 21 programmes développés par CITIZIM, EDIFIDES, FONCIM, SOGEPROM et SOTRIM et conventionnés avec Caen la mer y étaient présentés. Action Logement, la Banque Postale, le Crédit Agricole, la chambre des notaires étaient aussi présents pour proposer un conseil personnalisé auprès des futurs acquéreurs.

Salons immobiliers

La Maison de l'habitat était présente lors des deux salons immobiliers organisés par LOGIC IMMO : celui des 7, 8, et 9 février qui portait sur l'immobilier neuf et ancien et celui des 16, 17 et 18 octobre 2020, exclusivement consacré à l'immobilier neuf. **Au total, ce sont près de 200 personnes qui se sont rendues sur le stand de la Maison de l'habitat.**

Interventions en conseils municipaux

La Direction de l'habitat et la Maison de l'habitat de Caen la mer sont intervenues lors de différents conseils municipaux de communes de Caen la mer : Thue et Mue et Verson. L'objectif était de présenter la Maison de l'habitat (fonctionnement, services proposés, activité) et particulièrement la mise en œuvre du guichet unique de la rénovation des logements privés. En 2021, il s'agira de poursuivre ces temps de présentation et d'explication du fonctionnement de la Maison de l'habitat et du guichet unique de la rénovation.

Réseau des référents logements communaux

La Maison de l'habitat anime un réseau des référents logements communaux. L'objectif est d'informer et sensibiliser les techniciens et élus référents logements des communes de Caen la mer sur divers sujets relatifs à l'habitat et au logement. En 2020, elle a animé trois temps d'information sur les thématiques suivantes :

- ⇒ Septembre 2020 : présentation de la politique locale de l'habitat de Caen la mer avec la Direction habitat (rappels des orientations du PLH 2019-2024, objectifs de construction et de réhabilitation des logements, présentation du programme d'action du PLH).
- ⇒ Octobre 2020 : présentation des enjeux de la rénovation énergétique des logements privés et de l'intervention de Caen la mer en la matière.
- ⇒ Décembre 2020 : présentation du domaine du logement social : accès, construction, réglementation.



Une évolution des permanences de la Maison de l'habitat

Depuis octobre 2020, en complément des conseils déjà apportés par les équipes de la Maison de l'habitat, les conseillers partenaires **Soliha et Biomasse Normandie assurent une permanence tous les jeudis au sein de la Maison de l'habitat (permanences sur rendez-vous).**

En complément, des permanences dédiées, dans un premier temps, aux ménages modestes (sous plafond ANAH) et qui ont un projet de rénovation ou d'adaptation de leur logement **ont été proposées dans trois communes de Caen la mer.** Assurées par les conseillers partenaires de la Maison de l'habitat (Soliha Normandie et CDHAT), ces permanences ont concerné les communes de Giberville, Ouistreham et Thue et Mue. Ces permanences, délocalisées, sont proposées pendant six mois sur trois communes afin de couvrir le plus largement possible le territoire de Caen la mer.

Elles seront, en 2021, complétées par Biomasse Normandie pour les ménages disposant de ressources supérieures aux plafonds ANAH.

D'autres partenaires (CLLAJ, UDAF, Point Info Budget de la ville de Caen) ont aussi assuré des permanences au sein de la Maison de l'habitat permettant de répondre aux questions des usagers : accès au logement pour les jeunes, prévention des expulsions locatives, aides à la constitution de dossiers d'accèsion sociale, ... 53 personnes sont venues rencontrer le CLLAJ.

Les permanences des partenaires au sein de la Maison de l'habitat

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

Le mardi, de 14h à 17h (sur rendez-vous).

> [Informations sur le logement des jeunes de 16 à 30 ans](#)

Point Info Budget (CCAS ville de Caen - Conseil Départemental)

Sur rendez-vous, les lundis et jeudis

UDAF du Calvados

Le vendredi, de 10h à 12h (sur rendez-vous)

> [Informations sur la prévention des expulsions et l'aide à la constitution de dossier d'accèsion sociale.](#)

SOLIHA

3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

Biomasse Normandie

1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 17h et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

> [Informations sur les projets de rénovation, d'amélioration et d'adaptation des logements privés](#)



Un nouveau look !

En 2020, les équipes de la Maison de l'habitat avec la direction de la communication et la direction du développement des relations citoyennes et moyens logistiques de Caen la mer ont travaillé sur une **nouvelle identité visuelle** : flyer, habillage de l'entrée, espace d'attente pour les usagers, pose d'une vitrophanie.



Aussi, pour mieux faire connaître ses missions, la Maison de l'habitat a, en 2020, lancé la réalisation de vidéos de type Motion Design : une première pour expliquer les missions générales de la Maison de l'habitat et une seconde pour présenter le guichet intercommunal de la rénovation énergétique des logements privés. Elles sont consultables dans la rubrique habitat du site de Caen la mer ou sur la chaîne YouTube de Caen la mer.



Présentation de la Maison de l'Habitat Caen la mer

396 views • 2 months ago

Caen la mer

Toutes les informations de la Maison de l'Habitat Caen la mer ici <https://caenlamer.fr/habitat>.

Trois lettres d'information

En 2020, trois lettres d'information destinées aux partenaires et au grand public ont été réalisées et publiées sur le site internet de la Maison de l'habitat (maison.habitat@caenlamer.fr). Plusieurs actualités et informations ont été présentées : droits du locataires en période de confinement, report des de la réforme des aides au logement, prolongement de la trêve hivernale, évolution du formulaire de la demande de logement social, lancement de nouvelles aides financières et du guichet unique de Caen la mer, zoom sur le dispositif de défiscalisation Denormandie, ... Autant de sujets liées à l'actualité habitat locale et nationale !



LA LETTRE D'INFOS

n° 36 / avril 2020

En bref...

Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1^{er} trimestre 2020

130,26 ; IRL publié par l'INSEE le 15 janvier 2020. Sur un an, il a augmenté de 0,95 %, après +1,20 % au trimestre précédent. [Cliquez ici](#)

Trêve hivernale prolongée :

Habituellement fixée au 31 mars chaque année, la trêve est repoussée au 31 mai 2020 en raison du COVID-19. L'ordonnance 2020-331 publiée au Journal Officiel indique qu'aucune expulsion locative ne pourra avoir lieu jusqu'à cette date.

[En savoir plus](#)

La réforme des aides au logement reportée :

Initialement prévue au 1^{er} avril 2020, cette réforme qui devait permettre de calculer les APL en raison des revenus actuels du bénéficiaire est reportée mais aucune date n'a été fixée pour le moment par le Ministère. Retrouvez toutes les informations sur le site de la [zaf](#).

Copropriété et assemblées générales en temps de confinement

Les assemblées générales peuvent avoir lieu exceptionnellement pour des sujets urgents. Celles-ci peuvent se faire à distance sous la forme de conférence téléphonique par exemple mais à la condition que cette mesure ait été votée avant la crise sanitaire.

Par ailleurs, une ordonnance prévoit que le contrat de vote syndic qui aurait dû expirer pendant la période de confinement soit prolongé jusqu'à ce qu'une prochaine AG puisse se tenir (au plus tard le 31 décembre 2020). Retrouvez toutes les informations [ici](#).

COVID19

la Maison de l'habitat reste mobilisée

En raison du COVID19 et pour répondre aux mesures sanitaires de confinement, la Maison de l'habitat est fermée au public.

Elle reste toutefois votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées à la location, à l'engagement des demandes de logements sociaux, à l'accès à la propriété ou à la rénovation de votre logement.



Ainsi, si vous avez des besoins d'informations sur ces différents sujets, il vous suffit de formuler celles-ci par mail à l'adresse suivante : info@maisonhabitat.caenlamer.fr.

Par ailleurs, si vous souhaitez faire une demande de logement social, vous pouvez toujours compléter le formulaire en ligne sur www.demandedeloignement.fr.

Vous pouvez également le télécharger sur notre site et l'envoyer par courrier postal à la Maison de l'habitat à l'adresse suivante : 16 rue Rosa Parks 14000 CAEN. N'oubliez pas d'y joindre le photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour ainsi que celle de votre conjoint ou co-demandeur le cas échéant.

L'ensemble des informations détaillées dans ce numéro spécial peut évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Toutes les informations restent disponibles sur le site internet de la Maison de l'habitat www.maisonhabitat.caenlamer.fr

Les permanences des partenaires

Les permanences habituellement assurées par les partenaires (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, Union Départementale des Associations Familiales, Espace Info Énergie/Biomasse) sont suspendues et reprendront normalement à la fin du confinement. Toutefois, les partenaires restent joignables par téléphone ou par mail :

Partenaires	Téléphone	Mail
CLLAJ	02.31.95.38.32	
UDAF	02.31.34.64.20	contact@udaf14.fr
BIOMASSE NORMANDE	02.31.34.19.20	ee@biomasse-normandie.org



LA LETTRE D'INFOS

n° 37 / Juillet 2020

En bref...

COVID : une aide financière pour les jeunes en situation précaire :

Le gouvernement va accorder une aide de 200 € aux étudiants d'outre-mer qui n'ont pas pu rejoindre leurs familles à cause de la crise sanitaire et à tous les étudiants ayant perdu un emploi ou un stage. Plus largement, les jeunes de moins de 25 ans qui touchent les APL seront aussi concernés. L'aide sera versée mi-juin.

[En savoir plus](#)

Trêve hivernale prolongée :

Elle est reportée au 10 juillet en raison du COVID. Les procédures d'expulsions engageables à l'encontre des locataires sont suspendues jusqu'à cette date. [En savoir plus](#)

Report des demandes de logement au CROUS :

En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, la demande de logement étudiant 2020-2021 est prolongée jusqu'au 23 juin 2020 (10h). [En savoir plus](#)

Aides au logement : réforme repoussée en raison du COVID :

Prévue à partir du 1^{er} avril 2020, la réforme dite « des APL en temps réel » a été décalée en raison de l'épidémie de Covid-19. Sa date de mise en œuvre n'est pas encore précisée. [En savoir plus](#)

Aide exceptionnelle pour payer votre loyer ou votre prêt immobilier :

A compter du 30 juin 2020, Action Logement met en place une aide de 150 € par mois sur deux mois maximum pour les salariés fragilisés par la crise sanitaire. [Cliquez sur les conditions d'éligibilité.](#)

La Maison de l'habitat à nouveau ouverte au public

Depuis le 12 mai 2020, la Maison de l'habitat Caen la mer a réouvert ses portes au public. Une réouverture qui répond aux mesures sanitaires du déconfinement et permet de vous accueillir en toute sécurité : pleigères positionnés sur la borne d'accueil, salle d'attente déplaçable dans le hall de la Communauté urbaine, règles de distanciation et port du masque conseillé.

La Maison de l'habitat continue de répondre à toutes vos questions que ce soit sur la demande de logement social, l'aide à l'accèsion à la propriété sociale ou bien les aides possibles en matière de rénovation. Nous vous conseillons de privilégier le contact téléphonique et la messagerie. Les demandes de logement social peuvent également se faire de manière dématérialisée en vous rendant sur le site www.demandedeloignement.fr.

Les entretiens physiques dans les locaux de la Maison de l'habitat restent tout à fait possibles dans le respect des mesures sanitaires.

Les permanences avec les partenaires de la Maison de l'habitat ont également été complètes en raison de la situation sanitaire :

- ➔ Le **CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)** propose des entretiens uniquement sur rendez-vous. Contactez le 07.85.59.86.84 ou adressez un mail à abou-claj@clhaj.fr
- ➔ Pour toutes vos questions et informations sur vos projets de rénovation, l'**Espace Info Énergie** peut vous recevoir dans les locaux de la Maison de l'habitat sur rendez-vous au 02.31.38.31.38 les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de chaque mois.
- ➔ L'**UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)** a pour le moment suspendu ses permanences mais reste joignable par téléphone au 07.60.40.61.68 pour toutes questions sur la prévention des expulsions et l'accès à l'analyse de vos capacités financières dans votre projet d'accèsion sociale.

Évolution de la demande de logement social

A compter de septembre 2020, le Numéro d'inscription au Répertoire (NIR) communément appelé le Numéro de Sécurité Sociale est obligatoire pour l'enregistrement de votre demande de logement social.

Ce numéro est unique et attribué à votre naissance. Il est composé de 13 chiffres et se trouve sur votre carte vitale.



Par ailleurs, pour que votre demande soit enregistrée, le montant de vos ressources devra également être renseigné.

La Maison de l'habitat reste à votre disposition pour vous renseigner sur ces évolutions.



LA LETTRE D'INFOS

n° 38 / Décembre 2020

En bref...

Indice de Référence des Loyers (IRL)

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 15 octobre 2020 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'indice du 3^{er} trimestre 2020 s'élève désormais à 130,59, ce qui représente une hausse annuelle de 0,46 %. Pour rappel, il avait augmenté de 0,66 % au 2nd trimestre 2020.

[En savoir plus](#)

Handicap : Règles d'accessibilité des douches

Un arrêté publié au Journal Officiel le 17 septembre 2020 indique que dans les logements accessibles la zone de douche doit être réalisée sans ressaut, c'est-à-dire sans marche, comme une douche à l'italienne.

[En savoir plus](#)

Faire aux questions logement COVID 19 :

Le Ministère de la Transition Écologique a mis en place une FAQ et répond à toutes les questions logement pour les particuliers et les professionnels (développeurs, travaux de rénovation, visites de logement, état des lieux...).

[En savoir plus](#)

COVID&2 déménagement :

Il est toujours possible de déménager et il est désormais autorisé de faire appel à 6 personnes pour être aidé.

[En savoir plus](#)

Pour rénover votre logement : un seul endroit, la Maison de l'habitat

La Maison de l'habitat est votre interlocuteur privilégié pour vous renseigner sur toutes les aides à la rénovation, notamment énergétique de votre logement et vous apporter une première réponse sur la faisabilité de vos projets.

En plus des premières informations délivrées par les conseillers de la Maison de l'habitat, des conseillers partenaires (Solha, CDAH, Biomasse) ont été missionnés pour vous accompagner dans le montage technique et financier de votre projet. Ensemble, ils vous proposeront un service d'accompagnement et des conseils gratuits, profitez-en !

Des permanences sont organisées dans les communes et à la Maison de l'habitat. Pour connaître les horaires et dates des permanences, rendez-vous sur le site de la Maison de l'habitat.

Une nouvelle aide financière de Caen la mer pour les ménages modestes (plafonds Anah).

Afin d'amplifier la rénovation du parc privé, la Communauté urbaine de Caen la mer a lancé de plus début octobre 2020, un nouveau dispositif d'aides financières et d'accompagnement des ménages « modestes » (sous conditions de ressources) : le Programme d'intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat.

Ce dispositif est la première étape de la construction du futur guichet unique de la rénovation des logements sur Caen la mer.

Il propose des conseils gratuits et des aides financières à la rénovation sous conditions et s'adresse aux propriétaires ou futurs propriétaires de leur logement, aux propriétaires bailleurs ainsi qu'aux copropriétaires.

Il concerne les travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne, d'adaptation à la perte d'autonomie et de rénovation des copropriétés.

Pour savoir si vous êtes éligible à ce nouveau dispositif, n'hésitez pas à contacter la Maison de l'habitat au **02 31 38 31 38** ou à consulter **notre site internet : maisonhabitat.caenlamer.fr**



Perspectives 2021

Dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique des logements privés :

- ⇒ Evolution du guichet en tant qu'Espace Conseil FAIRE de Caen la mer.
- ⇒ Mise en place de permanences communales dédiées à la rénovation énergétique pour tous les ménages de Caen la mer.
- ⇒ Lancement des actions d'animation auprès du grand public et des professionnels.
- ⇒ Recrutement d'un animateur / conseiller en rénovation énergétique.

Mais aussi !

- ⇒ Co-organisation de la semaine de l'accession 2021.
- ⇒ Communication auprès des propriétaires bailleurs.
- ⇒ Evolution des locaux de la Maison de l'habitat.
- ⇒ Développement de webinaires.
- ⇒ ...

